



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2019-006

PUBLIÉ LE 8 JANVIER 2019

Sommaire

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret

45-2019-01-04-001 - Arrêté de fermeture exceptionnelle (1 page)

Page 3

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du
Département du Loiret

45-2019-01-04-001

Arrêté de fermeture exceptionnelle

*Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle de la Trésorerie ORLEANS MUNICIPALE et
METROPOLE les 10 et 11 janvier 2019*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**ARRÊTÉ RELATIF AU REGIME DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE
AU PUBLIC DES SERVICES DE LA DIRECTION REGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

L'Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2017, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret à M. Frank MORDACQ, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

ARRÊTE :

Article 1 :

La trésorerie Orléans Municipale et Métropole sera fermée au public à titre exceptionnel les 10 et 11 janvier 2019.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

Fait à Orléans, le 4 janvier 2019

Par délégation du Préfet,
Le Directeur régional des finances publiques du
Centre-Val de Loire et du département du Loiret,
Administrateur général des finances publiques,

Signé : Frank MORDACQ